

# Impact des appellations d'origine protégée sur les exportations françaises de produits laitiers

13 décembre 2018

Une étude réalisée par l'Inra et le CEPII, publiée en octobre dernier, estime l'impact des appellations d'origine protégée (AOP) sur les exportations françaises de produits laitiers (fromages, matières grasses et pâtes à tartiner). Les estimations sont réalisées à partir de données individuelles d'entreprises issues des douanes et de l'Institut national de l'origine et de la qualité (Inao), pour l'année 2012. Ce travail revêt un intérêt particulier car les AOP constituent un sujet sensible dans les négociations commerciales internationales.

Les auteurs montrent d'abord que les produits laitiers AOP sont reconnus par les consommateurs étrangers comme étant de qualité, pouvant être vendus à des prix plus élevés. Selon l'analyse économétrique, pour une destination donnée, un fromage AOP est exporté 11,5 % plus cher qu'un produit similaire sans appellation. Cela s'explique par le surcoût engendré par son mode de production, mais aussi par la qualité perçue par les consommateurs. L'analyse montre en effet qu'elle est en moyenne plus élevée pour les produits laitiers AOP que pour les produits laitiers sans appellation.

Cette qualité perçue permet aux produits AOP d'être vendus sur un plus grand nombre de marchés, sans pour autant accroître les quantités exportées vers chaque pays. L'étude révèle que les appellations ont un impact positif sur l'accès à de nouveaux marchés européens et vers les pays ayant des systèmes d'indications géographiques. En revanche, elles n'ont pas d'impact sur l'accès aux autres marchés. Par ailleurs, les estimations relatives aux quantités exportées suggèrent que les AOP ne permettent pas aux entreprises d'accroître ces volumes exportés, dans les pays où elles sont déjà présentes, par rapport aux entreprises déjà exportatrices qui ne bénéficient pas de l'appellation.

En conclusion, les auteurs suggèrent que l'impact non significatif de l'AOP, sur l'accès aux marchés extra-européens et sur le volume des échanges, doit conforter les pouvoirs publics dans leur stratégie d'identification et de protection de ces appellations hors du marché communautaire.

Valeur unitaire médiane des exportations entre entreprises disposant, ou non, de produits sous AOP en 2012



Source : CEPII

*Lecture : « Auth.firms » (authorized firms) correspond aux entreprises habilitées à exporter des produits laitiers AOP (les « Auth. firms, no PDO » n'en exportent pas ; les « Auth. firms, PDO » en exportent) ; « Other firms » correspond aux entreprises non habilitées à exporter des produits sous AOP.*

Raphaël Beaujeu, Centre d'études et de prospective

Source : [CEPII](#)